

Publié le 17 avril 2026



ARRETE N°A_2026_n°04_17
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : Monsieur BOUZAZI Karim
Domicilié : 482, route de la Garance 84210 ALTHEN DES PALUDS Pour : Construction d'une maison individuelle en R+1 et une piscine Adresse : Route d'Entraigues

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
VU la délibération n°DEL_2026_15 de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 portant élection du Maire,
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Monsieur Karim BOUZAZI,
VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 25 A0080, délivré favorable en date du 04 novembre 2025,
CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
BW 242	Route d'Entraigues	1177

Fait à Sorgues, 14 / 04 / 26

Le Maire

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Thierry LAGNEA



Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.